

## MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS

### Rapport d'évaluation de la performance

15.1 Le président du Comité scientifique avise la Commission que la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation de la performance concernant le Comité scientifique est en cours et qu'il se déroule toute une série d'activités tant au sein du Comité scientifique que de ses groupes de travail, et que la Commission est régulièrement tenue au courant de l'avancement des travaux.

15.2 La Commission prend note des préoccupations exprimées en 2008 par le Comité scientifique et le Comité d'évaluation de la performance sur la baisse de la participation au Comité scientifique et à ses groupes de travail ; il se félicite de l'information communiquée par le Comité scientifique sur la participation accrue de scientifiques indépendants et de Membres aux travaux du Comité scientifique, laquelle résulterait des mesures prises à cet effet (SC-CAMLR-XXX, paragraphe 19.2).

15.3 La Norvège et l'UE informent la Commission de leurs contributions respectives de 100 000 AUD et 20 000 € pour l'établissement d'un Fonds spécial du CEMP destiné à soutenir la gestion de l'écosystème en tant qu'élément central de la gestion de la pêche de krill. La Commission prend note de la discussion de cette question par le Comité scientifique (SC-CAMLR-XXX, paragraphes 11.1 à 11.3) et approuve l'établissement d'un groupe de correspondance *ad hoc* chargé du Fonds du CEMP qui mettrait en place les termes et conditions d'utilisation du fonds.

15.4 L'ASOC remercie la Norvège et l'UE d'avoir pris l'initiative d'établir le Fonds du CEMP et d'avoir largement contribué au financement de ce projet. Elle considère que ce fonds jouera un rôle critique dans la mise en place du système de gestion par retour d'expérience pour le krill. Elle incite fortement tous les autres membres de la CCAMLR à verser des contributions à ce fonds important et elle encourage le groupe *ad hoc* à établir les termes et conditions d'utilisation de ce fonds.

15.5 La Norvège indique par ailleurs que, pour les cinq années à venir, son industrie de la pêche met un navire à disposition pour effectuer une pêche de recherche sans frais et que l'Institut norvégien de recherche marine a alloué un 1 million d'AUD à la recherche sur le krill.

15.6 La Commission note que le Comité scientifique a avisé (SC-CAMLR-XXX, paragraphes 11.4 à 11.13) que la première bourse scientifique de la CCAMLR a été décernée à Rodrigo Wiff du Chili. L'UE félicite la CCAMLR de l'établissement du programme de bourse et indique qu'elle entend verser également 20 000 € au Fonds général de renforcement des capacités scientifiques dans l'année à venir.

15.7 La Russie et l'Ukraine sont heureuses de l'attribution de la bourse d'excellence à un jeune scientifique chilien, le Dr Wiff. D'un autre côté, ces délégations font remarquer que le programme de bourse scientifique était conçu au départ « pour aider des scientifiques en début de carrière à participer aux travaux du Comité scientifique et de ses groupes de travail » (SC-CAMLR-XXIX, annexe 9, appendice I). D'après elles, le fait de n'octroyer qu'une seule bourse chaque année ne permettra pas d'accroître la participation de jeunes scientifiques aux groupes de travail de la CCAMLR et n'est pas conforme aux objectifs fixés au départ. Elles

estiment également qu'à l'avenir, les bourses de la CCAMLR devraient être attribuées après considération par le Comité scientifique de toutes les candidatures soumises conformément au paragraphe 2 v), plutôt que par le seul comité de révision.

15.8 La question de l'organe qui serait responsable d'examiner les candidatures de bourses à l'avenir n'est pas discutée par la Commission.

15.9 La Commission prend note des accomplissements du SCIC concernant les recommandations issues de l'évaluation de la performance concernant ses travaux. Elle note que le SCIC a constaté des progrès à l'égard de chacune d'elles et défini les travaux d'intersession qui pourraient être entrepris pour en faire avancer certaines. Un état d'avancement est donné dans le document CCAMLR-XXX/BG/12 Rév. 1 ; la section sur l'évaluation de la performance du site Web de la CCAMLR sera mise à jour après la XXX<sup>e</sup> session de la CCAMLR.

15.10 Le SCIC rappelle à la Commission les recommandations de l'évaluation de la performance qui ont été identifiées comme travaux prioritaires :

- i) 3.1.2.1 – Mécanismes visant à assurer que les Parties contractantes et non-contractantes remplissent leurs obligations et renforcement de la surveillance et de l'application des mesures
- ii) 4.1 – Obligations de l'État du pavillon
- iii) 4.3 – Suivi, contrôle et surveillance
- iv) 4.6 – Mesures commerciales

15.11 L'UE rappelle l'importance de l'examen de l'état d'avancement de toutes les recommandations du rapport du Comité d'évaluation de la performance et recommande d'en faire régulièrement le bilan sur le site Web de la Commission, comme le propose le SCIC.

15.12 Le président du SCAF indique que le SCAF a examiné un document préparé par le secrétariat en réponse à une recommandation de l'évaluation de la performance concernant le renforcement de l'engagement des États en développement vis-à-vis des travaux de la Commission. Le SCAF a décidé d'examiner régulièrement cette question.

#### Structure des prochaines réunions de la Commission

15.13 La Commission prend note des recommandations du SCIC et du SCAF qui ont donné leur accord de principe au fait que la réunion se déroulerait sur huit jours dans le cadre d'une période d'essai en 2012 et 2013 et qu'un bilan serait effectué à la fin de la réunion de 2013. En donnant cet accord de principe, de nombreuses délégations ont parlé de la nécessité de maintenir une certaine discipline et de limiter les interventions pendant les débats pour garantir que les travaux seront terminés en temps voulu, sans que la qualité ait à en souffrir. Il est noté que le Comité scientifique et la Commission auront tous deux des ordres du jour chargés lors de CCAMLR-XXXI.

15.14 Le fait que les services d'interprétation et de traduction doivent être renforcés si les séances se poursuivent dans la soirée pour que la Commission puisse terminer ses travaux suscite quelque inquiétude. Il est demandé au secrétariat de maintenir le budget à un niveau qui permettrait une redistribution des ressources financières pour couvrir les coûts supplémentaires de traduction et d'interprétation.

15.15 Le secrétaire exécutif s'engage à solliciter de la part des Membres des commentaires sur un ordre du jour provisoire et le calendrier s'y rattachant pour la réunion 2012, lesquels pourraient aider à la préparation de l'ordre du jour préliminaire pour CCAMLR-XXXI en vertu de l'Article 15. Le secrétaire exécutif assure la Commission que le secrétariat s'efforcera d'offrir les meilleurs services de soutien possibles à la réunion en 2012, faisant observer qu'il est nécessaire de tenir compte des demandes de traduction et d'interprétation lors de l'examen du calendrier de la réunion.